



REGLEMENT CARNA JUNIORS 49

ARTICLE 1. - MODALITÉS DE LA RENCONTRE

- Cette rencontre souhaite rassembler les jeunes pêcheurs de carnassiers au lancer ou au fouet avec des leurres artificiels dans un esprit convivial et de partage. Elle se déroule en pêche itinérante par équipe de deux pêcheurs.
- L'organisation disposera des moyens nécessaires pour veiller à la sécurité des participants.
- Le coût de l'inscription est de 12€ par pêcheur par épreuve. Dans le cas d'une inscription aux 4 dates, il sera de 40€ pour l'ensemble des dates.
- La détention ou la consommation de boissons alcoolisées (ou de drogue) pendant la manche est strictement interdite.

ARTICLE 2. - DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

La rencontre se déroulera en une manche de 3h :

- Rendez-vous à 8h15
- Réunion préparatoire à 8h30
- Manche de 9h00 à 12h00
- Podium à 12h30

ARTICLE 3. - CONCURRENTS

- L'organisation limite les inscriptions à 40 participants.
- La rencontre se déroulera à pied.

ARTICLE 4. - ÉQUIPEMENTS ET LEURRES

- Les compétitions se dérouleront exclusivement au lancer, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie lancer (et leurre fouetté).
- Les formes, matériaux, dimensions, etc. des cannes, moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à l'éthique sportive, aux bonnes coutumes et à la législation française en matière de pêche. Les pêcheurs veilleront en toute circonstance à adopter un comportement respectueux envers le poisson, afin notamment de préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir d'autres cannes de réserve montées, maintenues hors de l'eau (leurres y compris).
- Il est permis d'utiliser une épuisette pour sortir de l'eau les poissons déjà ferrés. Sont interdites les épuisettes avec un filet à mailles nylon ou métalliques. Les pinces buccales à poissons type « fish-grip », sont interdites.
- Les gaffes sont interdites.

ARTICLE 5. - POISSONS ACCEPTÉS

- Sont considérés valides tous les poissons vivants capturés au lancer ou au fouet avec des leurres artificiels.
- Les captures seront validées par votre binôme (règle mesure fournie par l'organisation) et en état d'être remises à l'eau avec des chances de survie maximales.

ARTICLE 6. - VALIDATION DES POISSONS

Tout poisson capturé sera comptabilisé :

- Il n'y a pas de quotas par espèce.
- Il n'y a pas de taille minimum.

ARTICLE 7. - LANCER SUR CIBLE

- La manche comporte une épreuve de lancer sur cible obligatoire.
- Chaque participant devra effectuer 6 lancers et les 5 meilleurs seront comptabilisés.
- Un coefficient de 0.5 est induit au score total de l'épreuve de lancer sur cible.

ARTICLE 8. - CLASSEMENTS VALIDATION DES POINTS

- La longueur des poissons est la mesure maximale entre l'extrémité de la bouche fermée à celle de la caudale avec la nageoire allongée dans l'axe du corps. Des mesures seront mises à la disposition des participants.
- Le classement prend en compte l'addition des longueurs maximales cumulées des poissons ainsi que le score obtenu lors de l'épreuve de lancer sur cible. Un podium présentera les 3 premiers de la manche.
- Un second classement sera effectué uniquement avec les résultats du lancer sur cible.

ARTICLE 9. - COMPORTEMENT

- Toujours et à tous moments, avant, pendant et après la rencontre, les participants devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie.
- Ainsi, une attention spéciale sera demandée à tous pour ne pas nuire à l'ambiance générale.
- Les participants s'engagent à respecter les autres utilisateurs du lac et à faire preuve de courtoisie à leur rencontre.

ARTICLE 10. - CHALLENGE :

- Les participants se verront attribuer des points en fonction d'un classement chronologique particulier parmi les participants au challenge indépendamment de leur classement dans la manche. L'attribution des points sera dépendante du nombre final des concurrents au challenge. Pour exemple, si 15 jeunes participent au challenge, 1 point sera attribué pour le premier des quinze classés dans la manche jusqu'à 15 points pour celui arrivé quinzième et cela sans se soucier de son classement dans la manche même.
- A l'issue des quatre manches, les trois meilleurs classements seront additionnés et le jeune ayant le plus petit score sera déclaré premier du challenge. En cas d'égalité, ce sont les points poissons additionnés de chaque manche retenue qui départageront les participants.
- Un participant n'étant pas classée dans une manche (n'ayant pas enregistré de poisson) mais participant au challenge se verra attribué le nombre de point équivalent au nombre de participant au challenge.

ARTICLE 11. - DOTATIONS ET REMISE DES PRIX DU CHALLENGE :

- 1er prix : une canne haut de gamme
- 2ème prix : un float tube
- 3ème prix : une bagagerie

La remise des prix aura lieu lors de la dernière manche du challenge, c'est-à-dire le 14 octobre 2023 à Chalennes.